

plies. Il est évident que si toutes ces conditions étaient observées les mariages mixtes seraient infiniment moins nombreux.

Ce qui montre bien encore la réprobation de l'Eglise à l'égard du mariage mixte, c'est la défense qu'elle fait de donner à sa célébration un caractère religieux. Ce mariage doit être célébré en dehors de l'église, sans la messe et sans aucune des cérémonies ecclésiastiques accoutumées. Comment des jeunes gens chrétiens peuvent-ils, sans la bénédiction de l'Eglise, oser fonder un foyer et s'en aller avec confiance vers la vie?

Il se fait, à l'heure actuelle, aux Etats-Unis, une campagne pour faire simplement abolir le mariage mixte. Le sentiment, dans le clergé, n'est pas unanime, et nous ignorons ce que Rome fera. En attendant, les prêtres chargés du ministère paroissial peuvent diminuer le nombre des mariages mixtes en s'en tenant de plus en plus exactement aux conditions exigées pour la dispense et en s'efforçant d'éclairer les consciences. Un lecteur de "The Homiletic and Pastoral Review" écrivait: "La solution du problème des mariages mixtes ne dépend pas d'une législation plus ou moins rigoureuse, mais de l'illumination de la conscience des catholiques. Dans cette question comme dans toutes les questions essentielles de la vie, il faut une éducation religieuse profonde. Actuellement c'est le sens ou la conscience catholique qui empêche beaucoup de mariages mixtes, et c'est le même sens catholique qui, à l'avenir, en diminuera le nombre. Or le sens catholique est une question d'éducation catholique. Il en est des mariages mixtes comme de plusieurs autres maux dont les remèdes sont indiqués par la Sainte Ecriture: la prédication intense, la prière, l'exemple d'une bonne vie catholique et la grâce de Dieu."

M.-C. FOREST, O. P.



LE BULLETIN DE LA "LIGUE CATHOLIQUE FEMININE"

"La Ligue Catholique féminine" a commencé le mois dernier la publication d'un bulletin, dont nous tenons à saluer l'apparition. Il porte en tête de son premier numéro cette haute appréciation de l'oeuvre, dont il est l'organe:

Archevêché de Québec, le 31-10-28.

Je prie le Seigneur de bénir de plus en plus abondamment "La Ligue catholique féminine".

Le travail et l'exemple de ses membres, secondant toujours les efforts du clergé, contribueront efficacement à bannir par-